

ASSURANCE MATERNITÉ: UNE LONGUE MOBILISATION

COLLOQUE : LA MATERNITÉ FÊTE SES 10 ANS – 7 OCTOBRE 2015

MICHELA BOVOLENTA, DOUDOU DENISART, SSP ET COMITÉ POUR UNE VÉRITABLE ASSURANCE MATERNITÉ



**2. Trois votations,
trois échecs...
1945 – 1987**



1945: L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL

- Une initiative populaire « **Pour la famille** » est déposée en 1942, puis retirée suite au contreprojet du Conseil Fédéral, soutenu par tous les partis. L'article sur la protection de la famille est accepté en votation populaire (76,3% oui et tous cantons sauf App. Rhode ext.).
- La Constitution fédérale est modifiée: mandat est donné au Parlement fédéral d'instaurer une assurance maternité. (art. 34 quinquies, al. 4)

Il faudra attendre exactement 60 ans pour son entrée en vigueur!

1945 – 1978

Interventions, débats, avant-projets, et projets se suivent, avec quelques progrès :

- **1964: La nouvelle loi sur le travail prévoit une meilleure protection pour les femmes enceintes et qui allaitent**
- **1965: La révision de LAMA prévoit le remboursement des frais médicaux de la grossesse et l'accouchement au même titre qu'une maladie... mais uniquement pour les femmes assurées**

ANNÉES 70 ET 80

La position politico-sociale des femmes change:

- **1971: les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité sur le plan fédéral**
- **Durant les années 80: nouveau droit de filiation, nouveau droit matrimonial**
- **1981: adoption de l' Art. 8 de la Constitution, al. 3**
- **« L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale »**
- **1981: « Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse : information et soutien aux femmes enceintes »**
- **1982: publication du rapport « La politique familiale en CH »**

1974: POUR UNE MEILLEURE ASSURANCE MATERNITÉ

1969: le PSS et l'USS lancent l'initiative « Pour une meilleure assurance maternité » qui demande :

- **La création d'une assurance maladie, d'accident et de perte de gain obligatoire pour les salarié-e-s**
- **Le remboursement total des soins liées à la grossesse et à l'accouchement**
- **Une indemnité journalière pendant le congé maternité de 80% du salaire**

Votée le 8 décembre 1974, l'initiative est rejetée à 70,2%

1984: POUR UNE PROTECTION EFFICACE DE LA MATERNITÉ

En 1978, sous l'impulsion de l'Organisation pour la cause de femmes OFRA, des associations féministes, partis de gauche et syndicats lancent l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité », qui demande:

- La couverture intégrale des frais de soins dû à la grossesse et l'accouchement
- Le congé maternité de 16 semaines et une indemnité journalière de base pour les femmes sans activité lucrative
- Le congé parental de 9 mois
- La protection contre licenciement durant la grossesse, le congé maternité et le congé parental

Le 2 décembre 1984 l'initiative est rejetée avec 84,2% de non, 15,8% oui, approuvée par aucun canton

1987: RÉVISION DE L'ASSURANCE MALADIE ET MATERNITÉ (LAMM)

- Une allocation perte de gain pour les mères salariées et une allocation de base pour les mères sans activité lucrative durant 16 semaines
- Protection contre licenciement durant la grossesse et les 16 semaines suivant l'accouchement
- Prise en charge de soins médicaux mais limités à 80%
- 4/5 des frais de soins seront remboursés aux mères de condition modeste qui ne sont pas assurées
- Soutiens: PSS, PDT, PDC, parti radical, syndicats, associations féminines et mouvements de gauche
- Adoptée par les chambres fédérales, elle devait entrer en vigueur en janvier 1988
- L'USAM lance un référendum, qui sera soutenu par le parti libéral et les milieux patronaux

Le 6 décembre 1987, La LAMM est rejetée en votation populaire par 71,3% des citoyennes et citoyens

UN PETIT PROGRÈS

- **1989: introduction dans le Code des obligations de la protection contre le licenciement pendant toute la grossesse et les 16 semaines qui suivent l'accouchement**



3. Mobilisation et échec de la votation 1993 – 1999



DIX ANS DE LUTTE



- **La bataille en faveur de l'assurance maternité est relancée après la grève des femmes de 1991 et l'entrée de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral**
- **Les comités «en gestation» ou pour l'assurance maternité sont créés en 1993 au niveau national et dans certains cantons**
- **En 1993 un «Manifeste pour une véritable reconnaissance de la maternité» est lancé**

LES REVENDICATIONS DU MANIFESTE

- un congé de 16 semaines payé à 100%
- la perte de gain durant la grossesse
- un congé allaitement supplémentaire d'un mois
- un congé paternité de 3 semaines et un congé parental

POUR UNE VERITABLE RECONNAISSANCE DE LA MATERNITE

En 1945, les citoyens suisses ont accepté une modification de la Constitution prévoyant l'institution d'une assurance-maternité. Près de 50 ans plus tard, nous attendons toujours la mise en application de ce mandat constitutionnel.

La situation actuelle

La loi sur le travail prévoit à l'art. 35.2: «Les accouchées ne peuvent être occupées pendant les huit semaines qui suivent l'accouchement; à la demande, l'employeur peut toutefois raccourcir cette période jusqu'à six semaines, à condition que le rétablissement de la capacité de travail soit attesté par un certificat médical.»

Il ne s'agit pas d'un véritable congé maternité, mais d'une simple interdiction de travailler, pour protéger la santé de la mère et de l'enfant. Par contre, rien n'est prévu pour que la femme reçoive son salaire durant ces huit semaines.

Depuis 1988, le Code des Obligations (CO,

art. 336) prévoit, une protection contre les licenciements durant toute la grossesse et au cours des 16 semaines qui suivent l'accouchement. Mais encore une fois, la femme n'aura droit qu'au salaire dû en cas de maladie: aucune indemnité spécifique n'a été prévue pour les absences liées à la grossesse.

Chaque femme est soumise à une réglementation particulière dépendant du nombre d'années de service, du type de contrat de travail, de la convention collective ou de l'assurance perte de gain prévue dans son secteur de travail. De plus les absences avant l'accouchement pour des raisons médicales sont souvent des prétextes pour réduire le congé maternité prévu.

Cette situation est scandaleuse

La Suisse est désormais le dernier pays d'Europe à ne pas garantir à toutes les salariées un congé maternité payé. La Communauté européenne a édicté en octobre 1992 une directive instituant un congé maternité obligatoire minimum. Notre «euro-compatibilité» s'arrête-t-elle là où commencent les droits des femmes?



Ruth Dreifuss a annoncé qu'elle présentera un avant-projet de loi au début de 1994. Le mouvement des femmes doit être associé à son élaboration. Nous avons trop attendu pour accepter des demi-mesures, risquant, de plus, de figer pour des années une situation inacceptable.

VOUS DITES CONGÉ PATERNITÉ?

«Nous proposons que les hommes qui deviennent pères puissent utiliser le temps habituellement consacré à l'armée pour accueillir leur enfant», ce droit étant garanti à tous puisque tout le monde paie les APG.



27'000 signatures remises à Dreifuss

28 janvier 1993



Un accouchement difficile!



L'avant-projet de loi avorté

Le 22 juin 1994, le Conseil fédéral publie un avant-projet de Loi fédérale sur l'assurance maternité. Des manœuvres politiciennes et l'opposition patronale font avorter le projet devant le parlement.

Ruth Dreifuss : « Le patronat veut monopoliser la discussion pour faire croire qu'il a des solutions. Mais il ne propose rien de concret. »



Le projet en bref:

- **Maternité: 16 semaines à 100%**
- **Adoption : 4 semaines**
- **Financement: 0,4% du salaire**

Hebdo, 03.02.1994

Dessin: L'Impartial, 29.01.1994

LES ARGUMENTS DU PATRONAT

- **«Renchérissement des coûts du travail»**
- **« Contribue peu à rendre compatibles grosseur et vie professionnelle»**
- **Le projet (16 semaines) «va beaucoup plus loin que la recommandation de l'UE»**
- **«La Suisse doit en ce moment trouver des solutions à des questions bien plus urgentes en matière de politique sociale»**
- **«En ouvrant cette voie, l'Etat, au nom de la famille, répand la mentalité d'assisté dans la population»**



Journal des Associations patronales, 04.08.1994
Bulletin patronal, 09.1994

Dessin: Tages-Anzeiger, 07.01.1994

DE NOMBREUSES JOURNÉES D'ACTION



- Mobilisation en continue dans de nombreux milieux
- Le personnel des garderies participent à la campagne
- Les comités romands mènent constamment campagnes sur le terrain

Enfin... l'assurance maternité !

A moins d'un référendum, l'assurance maternité est enfin sous toit. La presse a célébré «la plus grande victoire de Ruth Dreifuss» et l'issue «très positive du plus important combat de Christiane Brunner». Faut-il dès lors sabler le champagne?

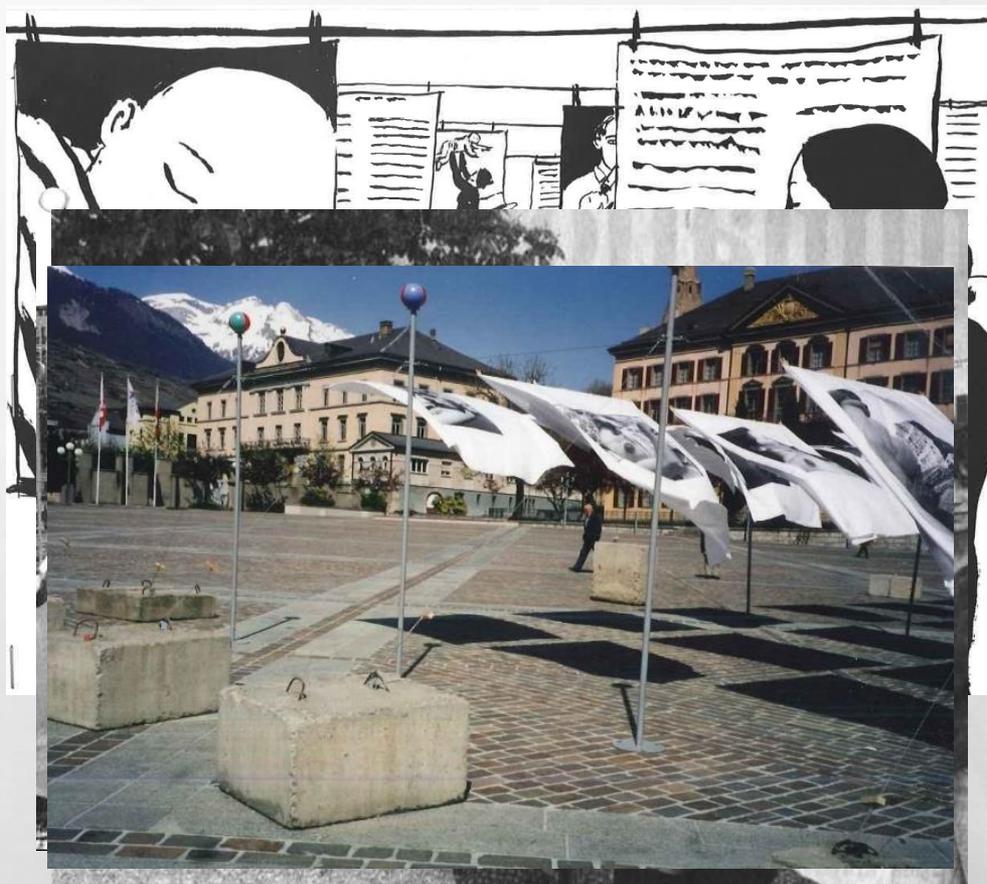


Photos, Lausanne, 25.11.1994
Lettre suite à une action dans les crèches

Cortège du 1^{er} mai, 1998, Services publics
Carnaval 1999, photos M. Muri Guirales

50 ANS DE PROMESSES

C'est au Comité genevois qu'on doit la création de **l'exposition itinérante** sur draps **La Lessive** qui fera le tour de 12 villes suisses à partir du 7 mars 1995



**Carte d'invitation à l'Exposition
Exposition à Lausanne et Sion**

Débat sur le projet du Conseil fédéral

- Le Conseil fédéral promet un projet de loi pour **janvier 1996**
- Les politiciennes veulent un financement par la TVA et non par les % sur les salaires
- Le débat porte aussi sur une allocation pour les femmes au foyer



En juin 1997, les femmes attendent toujours!

Plusieurs générations de femmes romandes posent «rouges de colère»: 5'000 cartes postales seront envoyées au Conseil fédéral



1998: la LAMat est adoptée mais attaquée par référendum

- 25.06.1997: Message du Conseil fédéral
- 18.12.1998: adoption de la Loi fédérale sur l'assurance-maternité (LAMat)
- 09.04.1999: patronat et UDC déposent un référendum muni de 70'000 signatures (3'000 en Suisse romande et Tessin)
- La votation aura lieu le 13 juin 1999



24 Heures, 10/11.04.1999

Tract du Comité suisse contre l'étatisation de la maternité

LES COMITES EN GESTATION POUR LE OUI

- Le projet est minimaliste, mais les comités en gestation le soutiennent
- En Suisse romande, la campagne est très large et active
- Nos arguments portent sur l'égalité, la santé, la justice sociale et la solidarité

Club des jeunes pour l'assurance-maternité

Club des hommes pour l'assurance-maternité

Club des femmes pour l'assurance-maternité

Club des grands-parents pour l'assurance-maternité

Assurance perte de gain pour 14 semaines en cas de maternité.

Mêmes prestations pour toutes les femmes, quel que soit leur travail.

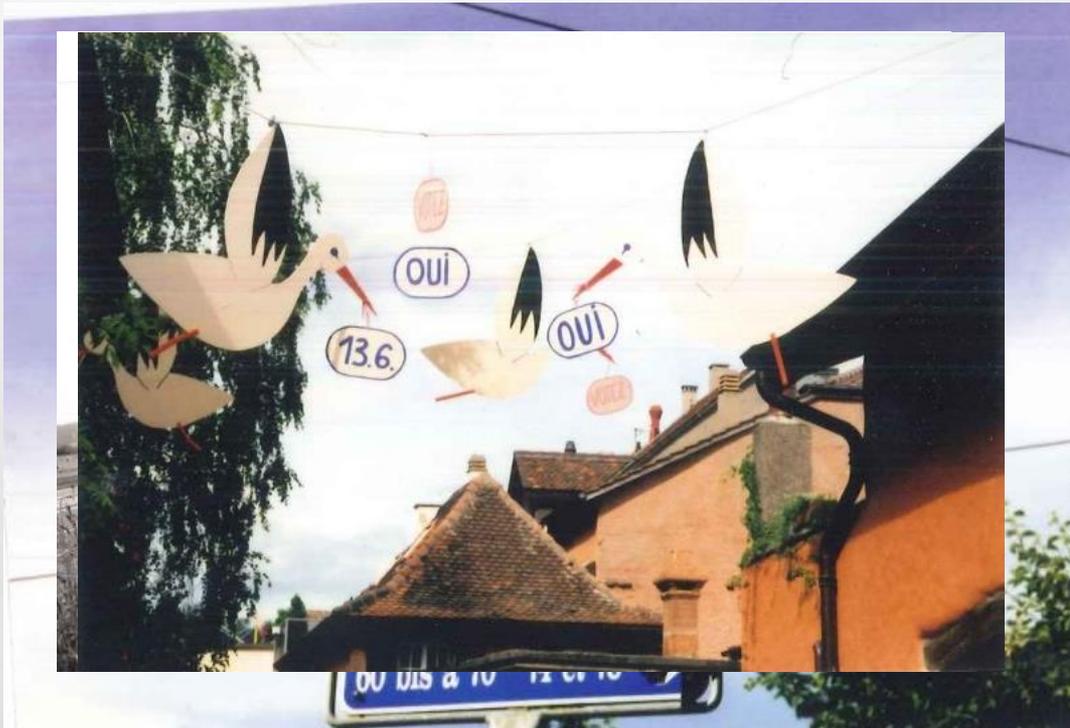
La base financière de l'assurance-maternité existe déjà.

Les grands-parents le savent bien : la mère et l'enfant doivent pouvoir être ensemble un certain temps en toute sécurité.

USS
Comités Une action de l'Union syndicale suisse

Cartes postale de campagne de l'USS, 1999
Autocollant des Comités romands, 1999

LES CIGOGNES: LA MOBILISATION S'ÉLARGIT



Photos S. Chapuis

DOSSIER
SEPT PARLEMENTAIRES ET DIX-NEUF

MICHEL BEGUELIN
 (SOC., VD)
 AVEC IRENE BENINASCIA
 «Face à l'économie obnubilée par le bénéfice immédiat et qui se plaint des coûts, je réponds que les enfants sont le meilleur investissement à long terme.»

DIDIER BERBERAT
 (SOC., NE)
 AVEC SA FILLE PAULINE
 «Les allocations perdues de gain sont aussi payées par les femmes, et elles sont aussi utiles au pays que les hommes qui font leur service militaire.»

FRANCOIS BOREL
 (SOC., NE)
 AVEC ARTHUR DONZE
 «C'est un droit, mais aussi un besoin, pour les jeunes mères à qui la loi interdit de travailler après l'accouchement: il est donc normal de les rémunérer.»

JEAN ZIEGLER
 (SOC., GE)
 AVEC LAURANNIE ETIQUE
 «C'est la fin définitive de la colonisation des femmes. C'est un scandale que le pays le plus riche de la terre n'ait encore aucune assurance maternité.»



BERNARD COMBY
 (RAD., VS)
 AVEC PAULINE CASTELLA
 «C'est un signal fort pour la confiance dans l'avenir de la Suisse, dont la population ne se renouvelle que grâce à l'apport migratoire. Et le non des radicaux suisses est une raison supplémentaire pour que je m'engage à fond pour le oui!»

ANTON COTTIER
 (PDC, FR)
 AVEC TEO LUGRIN
 «C'est le meilleur investissement que nous puissions faire pour les jeunes familles et le plus grand espoir pour l'avenir de la Suisse.»

JEAN-PHILIPPE MAITRE
 (PDC, GE)
 AVEC LEONIE HAHN
 «Enfin un acte de justice envers les femmes et les familles, cela fait cinquante-quatre ans qu'on attend! Les opposants mènent un véritable combat d'arrière-garde.»

BEBES POUR UNE PHOTO HISTORIQUE

MARCEL SANDOZ
 (FAC., VD)
 AVEC SON PETIT FILS MARINE
 «C'est un contrat de société entre les générations, et plus même qu'une question de féminisme, c'est un juste retour des choses en faveur des jeunes dont les conditions de travail et de salaire se détériorent de plus en plus.»

FRANCOIS L'ACHAT
 (PDC, JU)
 AVEC SOLENE RISTLER
 «La maternité, c'est la vie, comment ne pas être prêt à tout faire pour la vie? Le refus face à cette évidence m'a toujours scandalisé.»

PETER TSCHOPP
 (RAD., GE)
 AVEC JULIA SAMHARD
 «C'est la première fois qu'on demande aux vieux de se montrer solidaires avec les jeunes, alors qu'on a toujours sollicité les jeunes pour financer les vieux, ce n'est que justice.»

ERIC ROCHAT
 (UB, VS)
 AVEC ELISA BREITLER
 «On a fait beaucoup de choses sur le plan social, mais on a oublié les jeunes couples, et je suis frappé de voir les gens de mon âge se préoccuper si peu des conditions de vie de leurs enfants.»



YVES GUISSAN
 (RAD., VD)
 AVEC ALIX DEBRAYNE
 «Ceux qui s'opposent à l'assurance maternité à cause de son mode de financement font du chipotage. Qu'importe la solution technique, ce qui compte, c'est que l'Etat et la société marquent leur reconnaissance aux femmes et aux familles.»

PIERRE AGUET
 (SOC., VD)
 AVEC VICTOR CEPPI ET GUILLAUME JENDY
 «C'est un juste retour des choses pour les femmes qui paient depuis des années des cotisations pour les allocations perte de gain et qui vont enfin pouvoir en bénéficier.»

THIERRY BEGUIN
 (RAD., NE)
 AVEC LOU MALIKA DERDIER
 «Il est capital de favoriser la natalité dans ce pays qui a tendance à vieillir et à se replier sur son confort, alors que l'avenir, c'est la jeunesse.»

EDOUARD DELALAY
 (PDC, VS)
 AVEC ALEXIS SAGER ET NINA DEVALIX
 «Cette loi est juste, car elle s'adresse à toutes les mères, même celles qui ne travaillent pas, grâce à l'allocation de naissance.»

YVON CHIFFOLEAU
 (FR, VD)
 AVEC SA FILLE
 «Pour l'avenir de la Suisse, il faut aider les jeunes familles à bien faire leur choix.»

4. De la déception à la LAPG 1999 – 2004

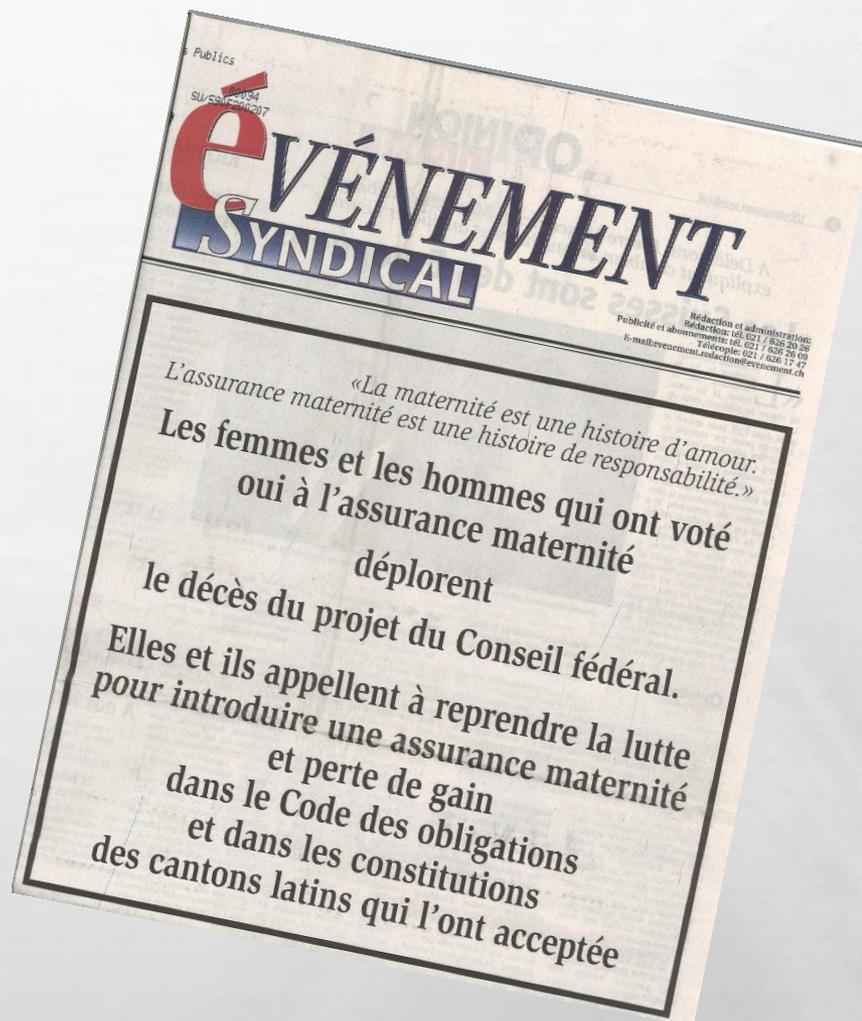


BILAN D'UN ÉCHEC

Les romandes exigent un bilan politique refusant la sempiternelle explication simpliste du Röstigraben

Elles refusent également de ratiboiser encore et encore les revendications pour rendre le projet *acceptable*

La FEMCO organise un débat le 13 novembre à Berne, un deuxième débat sera organisé par l'USS le 1^{er} avril 2000

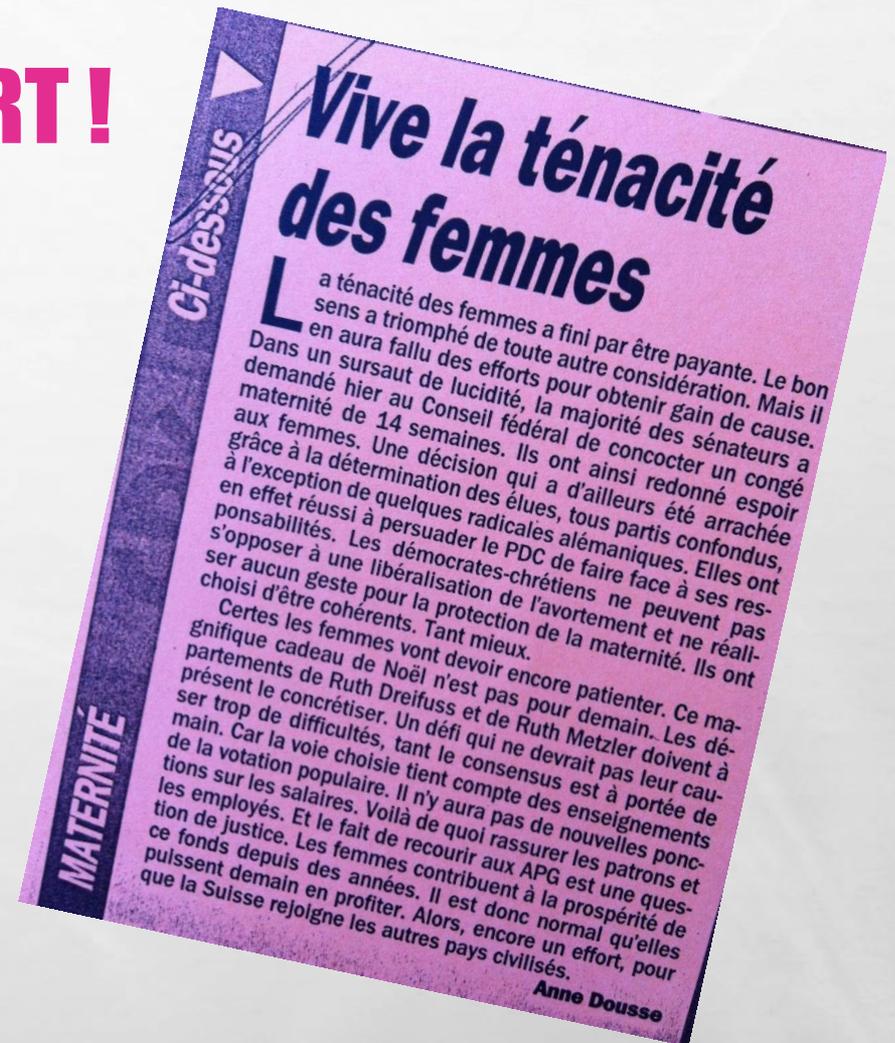


DEUX VISIONS DE CAMPAGNE S'OPPOSENT

- Une assurance pour les femmes **VS** un compromis «acceptable»
- Une campagne offensive fondé sur: droits des femmes + égalité + santé publique + solidarité **VS** une campagne défensive: *«L'assurance maternité. Rien de plus naturel»* + assurance pas chère pour les patrons
- Une campagne militante au long cours **VS** une campagne courte calquée sur les échéances institutionnelles
- Une campagne de terrain **VS** une campagne médiatique (1900 encarts, paru majoritairement en CH-alémanique)

... ET EN 2000 ÇA REPART !

- **Genève:** le congé maternité genevois est adopté
- **Vaud:** le principe d'assurance maternité dans la nouvelle Constitution vaudoise est adopté de justesse 77 oui, 77 non, c'est la voix de la présidente Yvette Yaggi qui fait la différence. Puis débats parlementaires...
- **Valais:** 2000: une motion en faveur de l'assurance maternité est adoptée au Parlement valaisan
- **Confédération:** le Sénat demande au Conseil fédéral d'élaborer un nouveau projet



NOUVEAU PROJET - NOUVEAU RÉFÉRENDUM NOUVELLE CAMPAGNE

- La LPAG est adoptée en juin 2003
- L'UDC lance le référendum
- La Votation est fixée au 26 septembre 2004
- Le patronat romand soutient:
«Assurance maternité une solution de moindre mal»
- La LAPG entre en vigueur le 1^{er} juillet 2005



Service d'information de la Fédération patronale vaudoise
Carte postale USS

LES ARGUMENTS DU NON

La campagne du non est menée par l'UDC, mais également par un Comité référendaire contre une nouvelle assurance maternité

- **Volonté populaire ignorée**
- **Mandat constitutionnel rempli**
- **Charge financière affectant l'économie**
- **Création d'une catégorie de «mère de deuxième classe»**
- **Contre l'extension des assurances sociales**

LA LAPG

- Un congé minimaliste
- 14 semaines payée à 80%
- Financé par les APG
- ... le congé maternité suisse est inscrit dans la même loi que la perte de gain pour les soldats...
- Malgré ces limites, les comités s'engagent pour le oui

Femmes en colère

Le 26 septembre
Nous dirons OUI
au congé maternité fédéral!
En votant
OUI à la modification de la Loi sur
les allocations perte de gain (LAPG)!

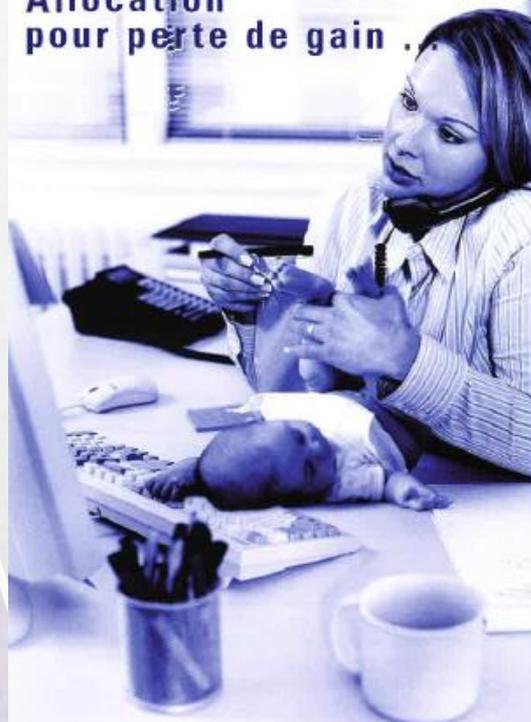
Les Chambres fédérales ont approuvé, en octobre 2003, l'introduction d'un congé maternité payé. L'Union démocratique du centre (UDC) a lancé un référendum contre ce projet, et le peuple est donc appelé à se prononcer en votation populaire.

Journée nationale de mobilisation
en faveur du congé maternité fédéral:
Jeudi 2 septembre!

Participez, vous aussi!
Dans le canton de Vaud
«Caravane des femmes»

A Lausanne
Rassemblement à 17 h 30
Au Parc de Milan - Lausanne
Voir programme au verso

Allocation
pour perte de gain .



en cas de maternité aussi

OUI!

26 septembre 2004

26 SEPTEMBRE 2004: LE CONGÉ MATERNITÉ FÉDÉRAL EST NÉ

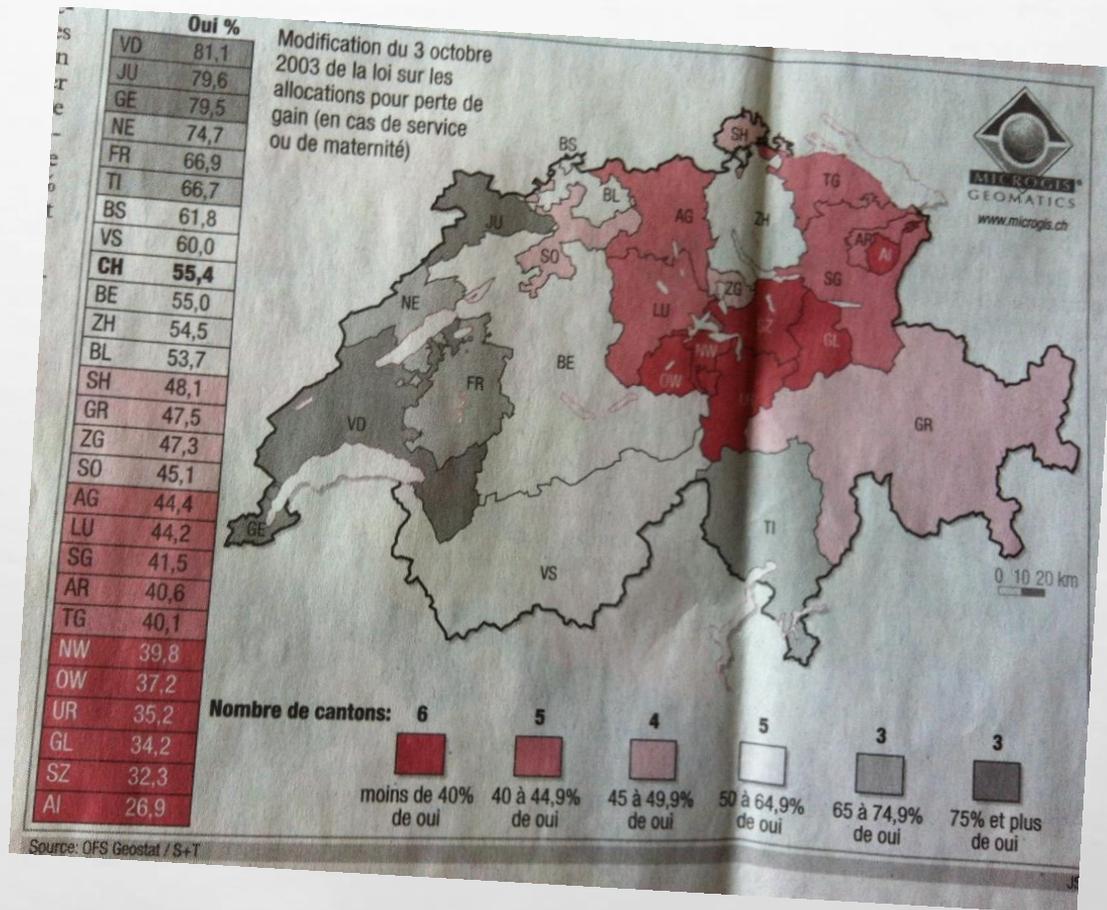
Le peuple dit OUI à 55% .

Le canton de Vaud plébiscite la LAPG avec 81% et se place en tête des cantons qui ont dit oui.



Rassemblement à la Place de Milan, 2.09.2004

LE RÉSULTAT DU VOTE PAR CANTON



Le Temps, 27.09.2004

